

Genre du véhicule Camion (châssis)	Marque de fabricant COMMER	Type C D E 741	Moderne année 1957/8	Embarquement-type N° 2 364
Caractéristiques "CDE 741" s/plaquette constr., ds. cabine sous tableau de bord - Pont arr. à double démultipl. - Ralentiisseur TELMA				
Constructeur du châssis COMMER CARS Ltd., LUTON (GB) - ROOTES Group	Cultivat Mazout/Diesel	Nombre de cylindres 3 *)		
N° du châssis frappé A l'arrière, s/avant-dern. traverse et sur plaquette constructeur				
N° du moteur frappé A l'avant, s/partie sup. carter moteur, devant pompe à inject. s/plaqué vers collect./échappement				
Type du moteur T S 3 / 0 E 2				
Position du mot. sous plancher	Zone frein: Ralentiisseur TELMA, type C 80			
Cylindrés 3 <sup>0</sup> 261 cm <sup>3</sup>	Frein de remorque	—		Dimensions ext. en mm
Temps 2	Transmission mécanique ***)	Trust/Cabest.	—	Longueur 6 <sup>0</sup> 390
Rafraîchissement eau	Nombre vél. avant 4 x 2 = 8	Crochet de rem.	s/demande	Largeur *** 2 <sup>0</sup> 250
Entraînement s/roues arr.	Vitesse en 1 <sup>re</sup> 8	Vélo avant	1 <sup>0</sup> 890	Hauteur 2 <sup>0</sup> 290
Nombre d'axes 2	Vitesse en prise d'ar. 65	Vélo arrière	1 <sup>0</sup> 700	Empattement 3 <sup>0</sup> 580
Nombre de pneus 6	Bloquage différentiel —	Diam. de bras. 17,35/15,60		Porte à faux arr. 1 <sup>0</sup> 500
Frein à pied	A air comprimé, à expansion interne, sur toutes les roues			
Frein à main	Mécanique, à expansion interne, câble/tringle, sur roues arrières			
Poids avant	total	Pneumatiques avant	arr.	Dimensions int. en mm
A vide sans cab.	1 <sup>0</sup> 805 1 <sup>0</sup> 685	3 <sup>0</sup> 490 Dimension	8,25-20	Longueur —
Charge utile	*****)	Charge pneu	2 <sup>0</sup> 000	Largeur —
Total	9 <sup>0</sup> 800	Épaisseur simple	jumelés	Hauteur —
Caractéristique	9 <sup>0</sup> 800	Pression spéc.	—	Hauteur fiduciale —
Poids max. garantie, train arrière	—	Nombre de portes 2	(cabine)	
Direction: position A gauche - Dir. avancé (S/dem. à droite)		Marque du moteur TILLING STEVENS - ROOTES Group		
A'Scène 82,55	Courees	101,60	C. V. Impôts 16,616 / 106	(DIN)
Ferme de la carrosserie Cabine avancée fermée				
Nombre de pneus: total 2 +)	(avant 2 million — arr. — )		Pièces détaché	—
Siège arrière —	Sidé-car —			

++)

++)

Phares: marque	LUCAS Continental	++) Indicateurs de direction	4/ clignoteurs av. lampe-témoin++)
Feux de croisement	Bilux	AV=Alternatif (orange) AR=Séparés, à côté feux arr.	
Feux de position	2/ à l'avant sur marchepieds	Essieu-glace	2/ électriques (or.)
Phare treuilard	--	Avant/arrière	1/ électrique (1 ton)
Feux arrière 2/ combinés av. feux stop		Rétroviseur	2/ latéral, à l'ext. du vhc.
Réflecteurs	2/ séparés, à g. et à dr.	Indicateur de vitesse	1/ km/h
Feu stop	2/ combinés av. feux arr.	Filtre de radiateur	Aucune
Eclairage N° de conducteur	1/ à g. séparé pr. pl. haute		
Phare marche arrière	--		
Equipement électrique	12 Volts		
Mesure du bruit	87 Phots à 2'400 t/min.	++)	

Observations et exceptions \*) 3 cyl. av. 6 pistons opposés / Poids de la cabine = 168 kg.

\*\*) Avec pont arrière à double démultiplication "EATON".

\*\*\*) Largeur totale: Ne doit pas dépasser 2'250 mm. (Les enjoliveurs de roues avant doivent être modifiés en conséquence).

\*\*\*\*) Charge utile: La charge utile accordée ne doit en aucun cas dépasser:

a) 5,0 tonnes pour ponts normaux

b) 4,5 tonnes pour pont basculant, fourgon et carrosseries spéciales.

+) Nombre de places: Il peut être accordé 3 places s'il est monté une séparation à côté du conducteur (750 mm depuis la porte droite à la hauteur des genoux, resp. 840 mm au dossier) et si les leviers de c.v. et de frein à main sont coudés en conséquence.

++) Equipement: Est modifié ou complété lors du montage de la carrosserie et doit être contrôlé par l'expert cantonal lors de l'immatriculation.

Phares: A 600 mm du profil ext. du vhc. Les feux de position doivent fonctionner simultanément avec les phares et les feux codes.

Orifice tuyau échappement: Ne doit être dirigé, ni vers la droite, ni vers le sol. Doit répondre aux exigences de la circ. DFJP du 27.9.1957.

Lieu et date de l'expertise-type Wiedlisbach, le 15.10.1957

La Commission d'expertise-type